



FONCTIONNEMENT DES TESTS ENF



NIVEAU	ORGANISATEUR	GESTIONNAIRE	ENGAGEMENTS	Validation DES TESTS	ENREGISTREMENTS DES RESULTATS	VALIDATION DES SESSIONS
SAUV'NAGE	Clubs	Les clubs, agréés ENF, sous couvert du comité départemental. Les clubs doivent prévenir leur comité et le référent départemental de la mise en place d'un sauv'nage au minimum 15 jours avant la session.	Ils sont faits par les clubs via le formulaire ENF disponible sous extranat. <u>Droits d'engagements</u> : aucun	Les évaluateurs convoqués sur la session.	Le référent de chaque club. Les clubs, après validation par le référent du comité départemental ou le CTS, délivreront le livret du sauv'nage.	Le référent du comité départemental ENF1, après visualisation des résultats sur tableur excel, ou le CTS.
PASS'PORT DE L'EAU	Comité Départemental	Le comité départemental peut déléguer à un club agréé ENF (ou un regroupement de clubs agréés) l'organisation de la ou les sessions. Le but du pass'port de l'eau est de développer toutes les habiletés motrices, <u>c'est pour cela qu'il est recommandé de proposer les 5 tests du pass'port de l'eau au cours de chaque session ou au moins autant de fois les uns ou les autres au long de la saison.</u>	Ils sont faits par les clubs via le formulaire ENF disponible sous extranat. Les engagements doivent être envoyés aux comités départementaux pour en assurer le suivi. Avant de faire leurs engagements, les clubs devront vérifier que les inscrits nés en 2004 et après sont bien titulaires du SAUV'NAGE. <u>Droits d'engagements</u> : à fixer par le comité départemental.	les évaluateurs convoqués sur la session.	Le référent du comité départemental. Un listing des résultats sera disponible sur le site du comité départemental. Les clubs, après validation par le référent du comité départemental ou le CTS, délivreront le livret du Pass'port de l'eau.	Le référent du comité départemental titulaire de l'ENF2 ou le CTS.
PASS'COMPÉTITION	Comité Départemental ou Comité Régional	Pour la natation course : le comité départemental devra proposer et inscrire à son calendrier sportif les sessions de pass'compétition. Ces sessions peuvent avoir lieu pendant une journée de tests inscrite au calendrier, bassin en configuration de compétition, ou être prévues sur une compétition. Dans ce dernier cas les clubs intéressés par le pass'compétition devront signaler, au minimum 5 jours avant la compétition, leur intention d'inscrire des participants aux tests. Pour la natation synchronisée et pour le water-polo : les dates des pass'compétition devront être proposées et inscrites au calendrier régional.	Ils sont faits par les clubs via le formulaire ENF (carton d'engagement spécifique) disponible sur le site du comité régional. Les engagements doivent être envoyés aux comités départementaux pour en assurer le suivi. La liste des inscrits au test doit être envoyée au comité départemental. Avant de faire leurs engagements, les clubs devront vérifier que les inscrits nés en 2004 et 2005 sont bien titulaires du SAUV'NAGE et du PASS'PORT DE L'EAU. <u>Droits d'engagements</u> : à fixer par le comité régional	les évaluateurs convoqués sur la session.	Le référent du comité régional ou la personne désignée par le comité régional. Un listing des résultats sera disponible sur le site du comité régional. Les clubs, après validation par le référent du comité départemental ou le CTS, délivreront le livret du Pass'compétition.	Le référent départemental titulaire de l'ENF3 ou le référent régional titulaire de l'ENF3 ou le CTS.